

Maires Adjoints : Gilles MONANGE ó Jean-François GAULLIARD ó Jean-Serge BERNOUX
Conseillers Municipaux : Allan ARABI ó François BACLET ó Evelyne GIBOUDAUD
Absent excusé : Michel JACQUOT
Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles MONANGE

1 ó APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 FEVRIER 2015

2 ó COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur Jean-François GAULLIARD, Maire-Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal 2014.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 224 194.44 ¤ et les recettes de fonctionnement à 561 030.06 ¤ soit un excédent de fonctionnement de 336 835.62 ¤. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 164 470.05 ¤ et les recettes d'investissement à 139 965.54 ¤ soit un déficit d'investissement de 24 504.51 ¤.

En l'absence du Maire qui s'est retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal.

3 ó COMPTE DE GESTION 2014

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par le Percepteur et qui fait apparaître un résultat excédentaire de clôture 2014 de 312 331.11 ¤ pour le budget principal.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

4 ó AFFECTATION DE RESULTAT 2014

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2014 du budget principal a généré un excédent de fonctionnement de 174 688.71 ¤. Les résultats antérieurs reportés étant de 162 146.91 ¤, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 336 835.62 ¤. Il convient d'apurer le déficit antérieur d'un montant de 24 504.51 ¤. Le solde disponible est donc de 312 311.11 ¤ que le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter en excédent reporté.

5 ó VOTE DES TAXES LOCALES 2015

Le Conseil Municipal décide par délibération à l'unanimité des membres présents, de maintenir le taux des taxes locales au niveau de ceux de l'année 2014, à savoir :

- | | | |
|---|-------------------|---------|
| ✓ | Taxe d'habitation | 4.96 % |
| ✓ | Foncier bâti | 9.42 % |
| ✓ | Foncier non bâti | 18.43 % |

6 ó BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif du budget principal est voté par chapitre et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 449 827.62 ¤ et en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 679 879.11 ¤.

10 AU TRESORIER

er à Monsieur Patrick GAGNEUR, comptable de la collectivité, l'indemnité de Conseil du 01/01/2014 au 31/12/2014 calculée à 50 % du taux plein du tarif prévu.

8 ó COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2014

Le Maire informe le Conseil Municipal que les membres du CCAS ont approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2014 qui est arrêté en dépenses de fonctionnement à 1 456.10 ¤ et en recettes de fonctionnement à 1 500,00 ¤, soit un excédent de 43.90 ¤. Les résultats antérieurs reportés étant de 1 582.84 ¤, l'excédent cumulé s'élève à 1 626.74 ¤ et est affecté en excédent reporté.

Les membres du CCAS ont également approuvé le compte de gestion 2014 du Trésorier.

9 ó BUDGET PRIMITIF CCAS 2015

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Budget Primitif annexe du CCAS a été voté par chapitre et approuvé à l'unanimité par les membres du CCAS. Il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 3 726.74 ¤.

10 ó ADHESION AU SERVICE INFORMATIQUE DU SIDEC

Le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion de la commune au service informatique du SIDEC pour un montant de 1 960 ¤ pour l'année 2015, sous réserve de précisions concernant une moins value pour non utilisation de la solution dématérialisation SIDEC.

Le Conseil Municipal accepte également une régularisation de la cotisation 2014 pour un montant de 340 ¤.

11 ó TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Après consultation de plusieurs entreprises, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SADE pour un montant de 30 814 ¤ H.T. concernant une reprise du réseau entre l'impasse des Oiseaux et la rue de Champvans.

Fait à MONNIERES, le 7 avril 2015

Le Maire,

Patrick SAUTREY